Saint-Basile-le-Grand

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 5 FÉVRIER PROCHAIN

Rencontres tenues en présentiel et diffusées sur le Web

Saint-Basile-le-Grand, le 29 janvier 2024 – Le lundi 5 février prochain à 19 h 15 au centre civique Bernard-Gagnon (6, rue Bella-Vista), le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement nº U-280-5, modifiant le règlement nº U-280 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus. Au cours de cette assemblée, le projet ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et les organismes désirant s'exprimer sur le sujet pourront être entendus.

S'ensuivra la séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 30. Prévu par la Loi sur les cités et villes, cet événement met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

Ne manquez pas la diffusion en ligne

Vous ne pouvez être présent ? L'assemblée de consultation et la séance ordinaire du conseil municipal seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessibles pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder aux enregistrements en vous rendant au villesblg.ca/seances.

Documentation officielle

L'avis public du projet de règlement est déjà disponible sur le site Web municipal et le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire sera accessible au villesblg.ca/seances le vendredi 2 février. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

Période de questions

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après la rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

Accessibilité universelle

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner les rencontres en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias
Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca